

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 273-2015
Type d'intervention: Interpellation
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2015.RRGR.1095

Déposée le: 16.11.2015

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Krähenbühl (Unterlangenegg, UDC) (porte-parole)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Non
Urgence accordée: Non

N° d'ACE: du
Direction:
Classification: –
Proposition du
Conseil-exécutif:



Raisons de l'augmentation massive du coût de l'aide sociale matérielle

Dans le rapport de gestion 2005, les coûts du domaine « 4.1.12 Insertion sociale » se chiffraient encore à 224,5 millions de francs (Marge contributive IV). L'année 2014, au même poste budgétaire, les coûts avaient déjà grimpé à 318 millions de francs. C'est une croissance de 93,5 millions de francs, soit 41 pour cent, en l'espace de 10 ans.

Cette croissance massive de l'aide sociale matérielle pèse sur le canton, qui en prend 50 pour cent à sa charge. Mais selon la péréquation financière actuelle, les 50 pour cent restants grèvent les comptes des communes sans qu'elles aient la possibilité, en raison de la répartition solidaire des coûts, d'agir sur les montants en gérant les finances de leurs services sociaux d'une manière responsable. Selon le budget 2016, 50 000 personnes bénéficient dans le canton de Berne de l'aide sociale.

Dans le budget 2016 et le plan intégré mission-financement 2017 – 2019, la croissance des montants consacrés à l'aide sociale matérielle est considérable. Et par rapport à la croissance déjà prévue, le budget sera augmenté de 20 millions de francs de plus. Dans le commentaire du bud-

get 2016, p. 197, on peut lire que les surcoûts pourraient résulter notamment de l'augmentation du nombre de personnes réfugiées reconnues ou admises provisoirement.

Dès lors, le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Quels sont les facteurs qui ont causé la croissance de 41 pour cent dans le domaine de l'aide sociale matérielle entre 2005 et 2014 ?
2. Dans le commentaire du budget 2016, il est question de quelque 50 000 bénéficiaires de l'aide sociale dans le canton de Berne. Quel était le nombre des personnes tributaires de l'aide sociale dans les années 2005 à 2014 (chiffres par année)?
3. Comment les coûts par cas ont-ils évolué entre 2005 et 2014 ?
4. Comment a évolué dans la même période la proportion dans ce groupe de personnes migrantes ?
5. Comment a évolué entre 2005 et 2014 la part de bénéficiaires de l'aide sociale qui sont arrivées en Suisse comme requérants d'asile ?
6. Combien de personnes arrivées en Suisse comme requérants d'asile ont-elles obtenu l'aide sociale matérielle en 2014 ?
7. Quelle part à la croissance des coûts de l'aide sociale matérielle telle qu'inscrite au budget 2016 est-elle due à la croissance des coûts dans le domaine du droit d'asile ?
8. Quelles mesures permettraient de stopper la croissance des coûts de l'aide sociale matérielle ?
9. Comment le Conseil-exécutif s'explique-t-il les différences parfois marquées que l'on peut observer entre communes de structures sociodémographiques similaires ou communes voisines pour ce qui est du nombre des personnes bénéficiaires de l'aide sociale et des coûts qui y sont liés, comme entre Berne et Köniz ou entre Perles, Aarberg et Brugg ?
10. La possibilité d'une suspension de l'aide matérielle est-elle envisagée pour sanctionner le refus de se rendre à une place de travail d'essai, ce qui selon la jurisprudence est admissible pour le laps de temps durant lequel la personne concernée aurait de fait pu accepter l'activité proposée à cette place (JAB 2013 p. 463 ; ATF 139 I 218) ?
11. Le Conseil-exécutif a-t-il déjà lancé la démarche nécessaire pour parvenir à maîtriser la croissance des dépenses dans le domaine de l'aide sociale matérielle ?